

Commission Locale de l'Eau 22 octobre 2009

Compte-rendu de réunion

Le 22 octobre 2009, la Commission Locale de l'Eau du SAGE du bassin du Loir s'est réunie à Durtal, sous la présidence de Monsieur MARCHAND, Vice-président de la CLE.

La liste de présence se trouve en annexe.

=====

Ordre du jour :

- Avis de la CLE sur deux dossiers de demande d'autorisation
- Présentation de la prochaine étude « *Approche socio-économique, élaboration des scénarios et choix de la stratégie* »
- Planning et déroulement

Ordre du jour n°1 :

- **Avis de la CLE sur deux dossiers de demande d'autorisation**
Présentation Natacha MOSNIER

■ Parc d'activités de l'échangeur A28 (POLAXIS)

Description :

- Secteur concerné : au nord de l'agglomération tourangelle à Neuillé Pont Pierre, site aujourd'hui agricole
- 285 ha : 279 ha urbanisés + 46 ha pour les équipements hydrauliques (rétention et traitement des effluents et ferroviaires)

Programme d'aménagement :

- 1ère phase pour être opérationnelle à court terme de 129,2 ha (surface utile pour l'activité : 96,3 ha)
- 2ème phase : 149,6 ha (surface utile pour l'activité : 132,8 ha)

Remarques :

- Emprise au sol importante (surfaces imperméabilisées), besoins en eau importants, exutoires naturels à faible capacité de dilution

Est proposé d'ajouter dans l'avis :

De donner un véritable état initial, état zéro, de l'état des milieux des sous bassins impactés (cours d'eau et zones humides), d'un point de vue de la qualité physico-chimique et biologique.

Pour l'aspect quantitatif, de mettre que le dimensionnement des bassins de rétention « doit permettre » d'éviter l'aggravation de l'importance des flux hydrauliques.

De préciser qu'un véritable système de suivi « qualité » est à mettre en place pour vérifier que les systèmes de traitement sont bien suffisants et égaux aux performances annoncées. Le maître d'ouvrage chargé de cette surveillance, la fréquence et le protocole de suivi doivent être indiqués et affichés dans le dossier. Et qu'il conviendrait que les résultats du suivi soient également transmis aux maires des communes concernées et à tout organisme susceptible d'être intéressé par ce suivi.

Sur l'aspect biologique et les zones humides, la disposition du SDAGE 8B2 a évolué suite à son adoption le 15 octobre dernier. Les 200% demandés pour la restauration et la création de zones humides ne sont plus valables que si cela se fait sur un autre bassin versant. Sur le même bassin, le taux a été ramené à 100 %. Il est proposé de demander néanmoins en termes de mesures compensatoires : « les zones humides restaurées et/ou recrées soient équivalentes sur le plan fonctionnel et de la biodiversité, et ce, à hauteur de 200 % de la surface perdue sur le même bassin versant. La gestion et l'entretien de ces zones humides doivent être garantis à long terme. Le maître d'ouvrage est à identifier dans le dossier, tout comme le protocole de gestion et d'entretien (fréquences, actions...). Il faut bien souligner que la zone humide recrée doit permettre de conserver ses fonctions (hydrologiques, biologiques, climatiques). »

Points discutés lors des échanges

Il est expliqué que le pourcentage de 200% est demandé également car les fonctions des zones humides ne sont pas obtenues dès la création des zones. Il est ajouté que le SDAGE reprecise le rôle des SAGE pour l'édiction de règles relatives aux zones humides. Pour rappel, la pré-localisation des zones humides sur le bassin est prévue pour 2010. Par contre, il s'agira de réaliser des inventaires plus précis (1/5000^{ème}) à l'échelle intercommunale, certainement.

Une représentante des chambres d'agriculture explique que la recréation de zones humides à hauteur de 200% peut être pénalisante pour les agriculteurs. Dans le cas de ce projet, les zones humides seront recrées dans la zone du parc d'activités et donc il n'y aura pas davantage de pertes de surfaces agricoles.

Un représentant des fédérations départementales de pêche insiste sur le caractère impactant du projet, notamment sur les cours d'eau concernés. Il explique que, pour se prononcer, il faut davantage d'éléments sur le dossier. Il insiste également sur le fait qu'il ne faut plus toucher aux zones humides.

Il est précisé le besoin crucial de contrôler le suivi et de bien identifier qui assure le suivi, avec quel protocole... Le contrôle du respect de la réglementation est assuré par les services de police de l'eau (ONEMA, DDAF). Le préfet a un devoir de contrôle et il peut refixer des prescriptions complémentaires dans l'arrêté si besoin est.

La CLE délibère : 1 défavorable, 5 abstentions.

Le projet d'avis est adopté.

▪ Rejet eaux pluviales – Aménagement de la ZAC ETAMAT

Description :

Superficie totale du projet : 181 ha

163 ha pour la gestion des eaux pluviales.

Le SITE

- En majorité ancien terrain militaire (stockage de munitions et de produits dangereux)
- S'étend sur les sous bassins versants de plusieurs petits ruisseaux (d'ouest en est : Ponceau, Vieux Moulin, la fontaine d'enfer, Guichard) qui alimentent « Le Loir ».
- Secteurs humides au centre de la ZAC, de part et d'autre de ruisseau du « Vieux Moulin » et à proximité du ruisseau de Guichard.

Est proposé d'ajouter dans l'avis :

De donner un véritable état initial, état zéro, de l'état des milieux des sous bassins impactés (cours d'eau et zones humides), d'un point de vue de la qualité physico-chimique et biologique.

Un suivi régulier des évolutions des charges hydrauliques et organiques déversées au réseau de la ZAC ETAMAT est à réaliser, afin d'anticiper la construction de la station interne à la ZAC. La surveillance qui sera faite par le Syndicat de Développement Economique du Sud Sarthe doit être précisée en ce sens : fréquence et types de contrôle de surveillance des rejets en provenance du site.

Concernant les zones humides, le comité décide, comme pour l'autre dossier, de demander en termes de mesures compensatoires : « les zones humides restaurées et/ou recrées soient équivalentes sur le plan fonctionnel et de la biodiversité, et ce, à hauteur de 200 % de la surface perdue sur le même bassin versant. La gestion et l'entretien de ces zones humides doivent être garantis à long terme. Le maître d'ouvrage est à identifier dans le dossier, tout comme le protocole de gestion et d'entretien (fréquences, actions...). Il faut bien souligner que la zone humide recrée doit permettre de conserver ses fonctions (hydrologiques, biologiques, climatiques). »

Points discutés lors des échanges

Monsieur le sous-préfet de la Flèche informe le comité que la dépollution du site est actuellement en cours et durera jusqu'à fin 2010. Ce sont essentiellement des obus enfouis qui sont retrouvés. Certains obus contiennent du gaz lacrymogène.

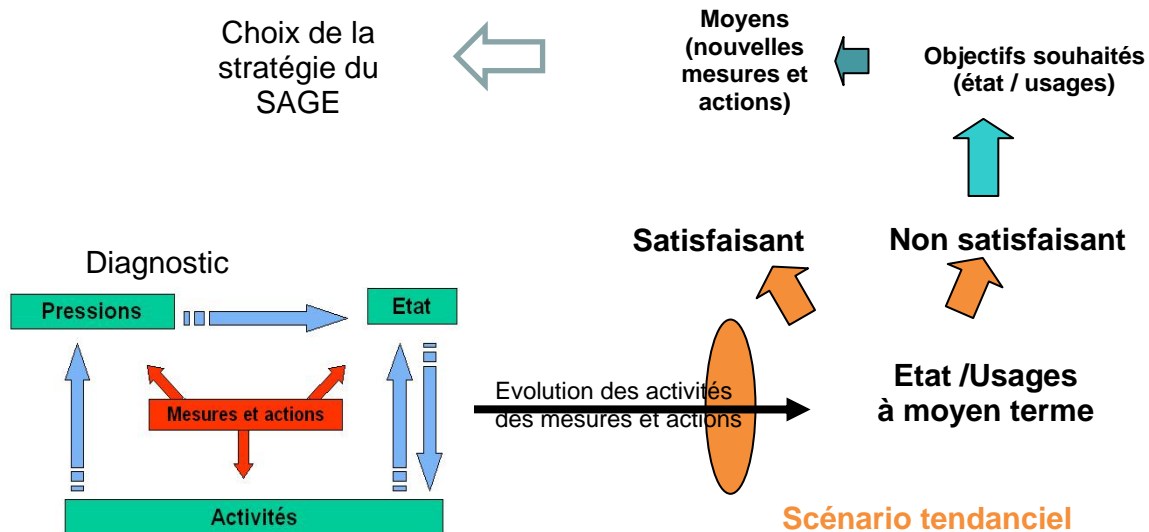
Louis-Jean De Nicolaÿ, Vice-président du SDESS (Syndicat de Développement Economique du Sud Sarthe) indique que seront réservées des zones arborées, et une attention particulière est portée aux rejets. Le syndicat tiendra bien compte des préconisations formulées.

Plusieurs membres se questionnent sur la nécessité de suivre les substances dangereuses. Il est indiqué que ceci doit être suivi dans le cadre de la dépollution, ces substances pouvant s'être accumulées dans le sol. Pour ce qui est du suivi du rejet des activités de la zone, ceci n'est pas nécessaire sauf si des activités générant ce type de polluants s'implantent, ce qui n'est pas prévu.

La CLE délibère : 1 défavorable, 6 abstentions.
Le projet d'avis est adopté.

Ordre du jour n°2 :

- **Présentation de la prochaine étude « Approche socio-économique, élaboration des scénarios et choix de la stratégie »**
Présentation SCE



L'étude s'articule en trois phases :

1. L'analyse socio-économique et l'élaboration du scénario tendanciel (représente l'état des milieux et les usages à horizon 10 ans) avec la mise en perspective des scénarios contrastés. Pour chaque enjeu, il s'agira de voir si ce qui est mis en place est satisfaisant ou non.
2. L'élaboration des scénarios contrastés : mise en évidence des enjeux, des atouts et des inconvénients de chacun des scénarios.
3. L'élaboration de la stratégie : les scénarios proposés seront évalués, au regard des objectifs collectifs retenus, afin d'accompagner la CLE dans le choix de sa stratégie pour le bassin versant du Loir.

L'analyse socio-économique préalable passe par un bilan économique de la gestion de l'eau, à savoir la répartition des investissements réalisés sur 10 ans (1997-2008) par grand thème d'intervention (alimentation en eau potable, assainissement, lutte contre les pollutions industrielles,...) ; l'analyse des circuits de financement, par catégories d'acteurs : collectivités, agriculture, industrie. Il s'agira de répondre aux deux questions suivantes : « Qui paie ? Qui est bénéficiaire ? ».

Il est précisé que les circuits de financements seront bien détaillés dans le rapport en déclinant par ligne : programmes, actions, type de financeurs, de redevances...

Concrètement, le travail va consister à faire :

- une collecte de données sur les activités et les usages,
- une analyse des documents stratégiques : SCoT, Perspectives professionnelles locales, départementales, nationales, européennes...,
- des enquêtes directes (environ 20) pour collecter des données, recueillir des avis sur l'évolution des activités économiques, sur l'évolution des pressions correspondantes, sur l'impact au regard des enjeux du SAGE et des avis /attentes sur les scénarios alternatifs possibles.

L'élaboration du **scénario tendanciel** : pour chaque enjeu, l'évolution prévisible est identifiée. Il sera aussi évoqué les évolutions contingentes au réchauffement climatique, sans entrer dans des détails impossibles à prévoir.

Les scénarios alternatifs

Il est précisé que les scénarios alternatifs doivent être très contrastés, afin de permettre aux acteurs de faire un véritable choix.

La stratégie

La stratégie comprend la définition claire des objectifs (état de la ressource, des milieux et de satisfaction des usages), les orientations retenues, les modes d'actions (réglementaires, contractuels, financiers), la définition des moyens (techniques et financiers), l'organisation à mettre en œuvre et le bilan économique du projet.

Il est évoqué la réalisation d'une synthèse de ce qui est réalisé dans les autres SAGE limitrophes au bassin du Loir, afin de s'inspirer du travail déjà accompli. Le bureau d'études explique que l'expérience acquise sur d'autres SAGE est utilisée pour l'étude du SAGE Loir. Est ajouté qu'un document devrait être en préparation au niveau national. Par ailleurs, plusieurs acteurs, notamment l'agence de l'eau Loire Bretagne, qui participent à l'élaboration du SAGE du bassin du Loir suivent d'autres SAGE et peuvent ainsi apporter les retours d'expérience au fur et à mesure de l'avancement.

Ordre du jour n°3 :

■ Planning et déroulement

Déroulement / concertation

Groupes techniques spécifiques

Il y a nécessité d'avoir un débat sur la thématique « agricole » et sur la thématique de la morphologie des cours d'eau. Il est décidé de proposer à la Commission Locale de l'Eau la mise en place de deux groupes techniques spécifiques :

1. « pollution diffuse », regroupant agriculteurs et collectivités,
2. « continuité écologique ».

Le représentant de la chambre d'agriculture de la Sarthe indique que les représentants agricoles n'ont pas été assez souvent sollicités durant les deux premières phases « état des lieux » et « diagnostic ».

Une réunion spécifique à l'agriculture s'est tenue au cours de l'état des lieux, début 2008. Sinon, les chambres d'agriculture étaient destinataires des documents et invitées à l'ensemble des réunions. Ceci dit, pour les phases qui suivent une collaboration plus étroite doit se mettre en place.

Un des représentants de l'association de Sauvegarde des moulins et Rivières de la Sarthe indique qu'ils ne sont pas assez écoutés alors que la thématique est importante. Le thème de l'hydroélectricité, par exemple, doit être davantage discuté.

Il est indiqué que lors des deux premières phases, il s'agissait davantage d'un recueil de données et d'une mise en perspective de celles-ci, ce qui peut expliquer que certains acteurs ont le sentiment qu'ils n'ont pas été suffisamment associés. Nous arrivons maintenant à des phases où il va s'agir de se projeter en termes de décisions pour aboutir à une stratégie collective. C'est maintenant que des choix politiques vont s'opérer.

Il est ajouté que ces groupes doivent rester à effectif réduit pour permettre un véritable travail technique. Ils seront composés en majorité de techniciens car il n'y a pas de décisions politiques prises au cours de ces réunions.

- ↳ Le bureau d'études fera une proposition de composition de ces groupes, qui sera transmise, après accord du maître d'ouvrage, au comité technique et bureau de la CLE pour avis.

Rencontre des élus

Pour sensibiliser les élus des communes et communautés de communes, il est proposé de faire des rencontres des élus dès 2010 et ne pas attendre la phase « stratégie » comme prévue initialement au calendrier.

Cf planning joint : réunions et rendus

Point divers

Par ailleurs, **deux journées « communication »** sont programmées :

- le 23 octobre, une réunion rassemblera les acteurs du bassin de la gestion différenciée des terrains des collectivités
- le 10 novembre, une rencontre des élus autour de la morphologie des cours d'eau se tiendra à Saint Patern Racan (37) et à Marçon (72).

Les comptes-rendus seront mis en ligne sur le site internet du SAGE : www.sage-loir.fr

PROCHAINE REUNIONS :

Groupes techniques de l'amont du bassin : Jeudi 28 ou Vendredi 29 janvier 2010 (Marboué)

Groupes techniques de l'aval : Mardi 2 février 2010 (La Flèche)

Matin : continuité écologique // Après midi : pollutions diffuses

Bureau de la CLE et Comité technique : Jeudi 14 janvier 2010 14h, Vendôme

Prochaine CLE : mai 2010 (non fixée)

ANNEXE : Liste de présence

Collège des élus

Institution	Qualité	Prénom	nom	Fonction 1	Fonction 2
Conseil Général de la Sarthe	T	Louis-Jean	DE NICOLAY	Conseiller Régional des Pays de La Loire	Conseiller Général du canton du Lude
Conseil Général du Maine et Loire	T	André	MARCHAND	Conseiller Général du canton de Tiercé	Maire de BRIOLLAY
Conseil Général du Loir et Cher	T	Bernard	PILLEFER	Conseiller Général du canton de Morée	
Représentants des Maires de la Sarthe	T	Guy-Michel	CHAUVEAU	Maire de LA FLECHE	
Représentants des Maires de la Sarthe	Suppléant	Philippe	BOIDE	Conseiller municipal à LA FLECHE	
Représentants des Maires de la Sarthe	T	Luc	ARNAUD	Conseiller municipal de LA CHARTRE-SUR-LE-LOIR	
Représentants des Maires de la Sarthe	T	Raymond	BROSSARD	Maire de LUCHE PRINGE	
Représentants des Maires du Maine et Loire	T	Max	THIBAUT	Maire de FOUGERE	
Représentants des Maires du Loir et Cher	T	Christiane	MORIN	Maire de TROO	
Représentants des Maires du Loir et Cher	T	Frédéric	TRICOT	Conseiller municipal Vendôme Président SIERVAL	

Collège des usagers et des associations

Institution	Qualité	Civilité	Prénom	Nom	Fonction 1	Représenté par
Représentants des Chambres d'Agriculture						
Pays de la Loire	Titulaire	Monsieur	Jean-Loïc	LANDREIN	Président de la Chambre d'agriculture de la Sarthe	
Pays de la Loire		Madame	Jacqueline	MANCEAU	Membre de la Chambre d'agriculture de la Sarthe	
Pays de la Loire	Titulaire	Madame	Ghislaine	LAGACHE	Membre de la Chambre d'agriculture du Maine et Loire	
Région Centre	Titulaire	Monsieur	Jean-Noël	DHENNIN	Membre de la Chambre d'agriculture d'Eure et Loir	
Région Centre	Titulaire	Monsieur	Jacky	PELLETIER	Membre de la Chambre d'agriculture de Loir et Cher	
Région Centre	Suppléant	Monsieur	Pascal	CORMERY	Chargé de mission à la Chambre d'agriculture d'Indre et Loire	
Représentants de la Fédération pour la Pêche et la protection du milieu aquatique						
Pays de la Loire	Titulaire	Monsieur	Alain	DIEU	Président de la Fédération pour la Pêche et la protection du milieu aquatique de la Sarthe	
Région Centre	Titulaire	Monsieur	Denis	LEGRET	Membre de la Fédération pour la Pêche et la protection du milieu aquatique d'Eure et Loir	Pierre FETTER
Représentants des Associations pour la protection de la Nature						
Pays de la Loire	Titulaire	Monsieur	Jean François	COINTRE	Membre de l'Association Sarthe Nature Environnement	
Région Centre	Titulaire	Madame	Gilbert	AMARY	Membre de l'Association Eure et Loir nature	
Représentants du comité départemental du tourisme						
Pays de la Loire	Titulaire	Monsieur		BLANCHARD	Membre de l'Association de Développement de la Vallée du Loir	
Région Centre	Titulaire	Monsieur	Jean-Pierre	DEBROU	Maire de CRE-SUR-LOIR	
Représentants des Associations de protection des inondés						
	Titulaire	Monsieur	Bernard	CHAPRON	Président de l'Association de Défense des Victimes des Inondations du Loir (CADVIL)	
Représentants des Associations des Moulins						
	Invité	Monsieur	Arsène	POIRIER	Association des Amis des Moulins de la Sarthe	Pierre POMMIER Daniel REBOUX
Représentants des carriers						
	Invité	Monsieur	Patrick	AUBIN	UNICEM PDLL	

Collège de l'état

REPRESENTANTS COLLEGE 3			Personne présente
<i>Préfecture de la Sarthe</i>	Sous-Préfecture	LA FLECHE	Monsieur le sous-préfet
	DDEA de la Sarthe	LE MANS	Mme RUAUX
	DDEA du Loir et Cher	BLOIS	M. ROUSSEAU
	DDEA du Loir et Cher	BLOIS	M. DORDAIN
	DDAF d'Indre et Loire	TOURS	M. LORTHOIS
	DDAF de l'Eure et Loir	CHARTRES	Mme TROILLARD
<i>Direction de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne</i>	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	LE MANS	M. BONIOU
<i>Délégation Interrégionale de l'ONEMA</i>	ONEMA	ORLEANS	SD72/ Mme LEFRANCOIS
<i>Préfecture du Maine et Loire</i>	DDEA du Maine et Loire	ANGERS	Chef de la Mission Inter-services de l'Eau de Maine et Loire
<i>Coordonnateur de Bassin Loire-Bretagne</i>	DIREN Centre	ORLEANS	Mme. ROBINET

Autres personnes présentes	Organisme	Personne présente
	Conseil Général d'Eure-et-Loir	Virginie LEMARIE
	Chambre d'agriculture de la Sarthe	Sylvain HOUSEZ
	Pays Dunois (28)	Mathieur BEAUJARD

Assistaient également à la réunion :

Melle MOSNIER, animatrice du SAGE Loir

Bureau d'études SCE : Mme BOURGUET et Melle FILLONNEAU

CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir : M. CHENEAU

Liste des absents et excusés

Collège des usagers et des associations

Institution	Qualité	Civilité	Prénom	Nom	Fonction 1
Représentants des chambres de Commerces et d'Industrie					
SAGE Nappe de Beauce	Invité	Monsieur	François	COCHET	Maire
SAGE du Loir	Invité	Monsieur	Dominique	DHUY	Maire
Pays de la Loire	Titulaire	Monsieur	Loïc	DE TARADE	Représentant du Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Pays de la Loire
Pays de la Loire	Suppléant	Monsieur	Jean-Luc	BELLIARD	Représentant du Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Pays de la Loire
Région Centre	Titulaire	Monsieur	Thierry	GULLIEN	Membre de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Touraine
Région Centre	Suppléant	Monsieur	Thierry	BOUTET	Chargé de mission environnement à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Loir et Cher
Représentants des Chambres d'Agriculture					
Pays de la Loire	Titulaire	Monsieur	Jean-Loïc	LANDREIN	Président de la Chambre d'agriculture de la Sarthe
Région Centre	Titulaire	Monsieur	Jean-Noël	DHENNIN	Membre de la Chambre d'agriculture d'Eure et Loir
Région Centre	Titulaire	Monsieur	Jacky	PELLETIER	Membre de la Chambre d'agriculture de Loir et Cher
Région Centre	Suppléant	Monsieur	Pascal	CORMERY	Chargé de mission à la Chambre d'agriculture d'Indre et Loire
Représentants de la Fédération pour la Pêche et la protection du milieu aquatique					
Pays de la Loire	Suppléant	Monsieur	Raymond	DELHOMMEAU	Membre de la Fédération pour la Pêche et la protection du milieu aquatique du Maine et Loire
Région Centre	Suppléant	Monsieur	Serge	SAVINEAUX	Membre de la Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Loir et Cher
Représentants des Associations pour la protection de la Nature					
Pays de la Loire	Suppléant	Monsieur	Jean	HENAFF	Membre de l'Association Sarthe Nature Environnement
Région Centre	Suppléant	Monsieur	Raphaël	CHAUSSIS	Membre de l'Association nature Centre
Représentants du comité départemental du tourisme					
Pays de la Loire	Suppléant	Monsieur		CHARBONNEAU	Membre de l'Association de Développement de la Vallée du Loir
Région Centre	Suppléant	Monsieur		VINCELOT	Association de Développement de la Vallée du Loir
représentants des associations de consommateurs					
	Titulaire	Monsieur	Francis	DORLENCOURT	Membre de l'Union Fédérale des consommateurs 72 "Que Choisir"
	Suppléant	Madame	Maryvonne	POULAIN	Membre de l'Union Fédérale des consommateurs 72 "Que Choisir"
Représentants des Associations de protection des inondés					
	Suppléant	Monsieur	Jean René	AMIRAULT	Membre de l'Association de Défense des Victimes des Inondations du Loir (CADVIL)

Collège des élus

Institution	Qualité	Prénom	nom	Fonction 1	Fonction 2
<i>Conseil régional des Pays de la Loire</i>	<u>T</u>	Sylvie	LE GALL	Conseillère Régionale des Pays de la Loire	Maire-adjointe
<i>Conseil régional des Pays de la Loire</i>	Suppléant	Jean-Christophe	GAVALLET	Secrétaire du Conseil Régional des Pays de la Loire	
<i>Conseil régional de la Région Centre</i>	<u>T</u>	Gérard	BRETEAUX	Conseiller Régional de la Région Centre	Président de la Commission Transport
<i>Conseil régional de la Région Centre</i>	Suppléant	Monique	BOSSET	Conseillère Régionale de la région Centre	
<i>Conseil Général de la Sarthe</i>	Suppléant	Michel	ROYER	Conseiller Général du canton de Mayet	Maire d'AUBIGNE RACAN
<i>Conseil Général du Maine et Loire</i>	Suppléant	Régis	D'ANGREMONT	Conseiller Général du canton de Baugé	
<i>Conseil Général de l'Indre et Loire</i>	<u>T</u>	Henri	ZAMARLIK	Vice-président du conseil Général	Conseiller Général du canton de Neuvy le Roi
<i>Conseil Général de l'Indre et Loire</i>	Suppléant	Martine	CHAIGNEAU	Conseillère Générale du canton de Château la Vallière	
<i>Conseil Général de l'Eure et Loir</i>	<u>T</u>	Serge	FAUVE	Conseiller Général du canton de Châteaudun	
<i>Conseil Général de l'Eure et Loir</i>	Suppléant	Martial	CHEVALLIER	Vice Président du Conseil Général	Conseiller Général du canton de Janville
<i>Représentants des Maires de la Sarthe</i>	<u>T</u>	René	PICARD	Maire de CROSMIERES	
<i>Représentants des Maires de la Sarthe</i>	Suppléant	Christian	JARRIES	Maire de LA CHAPELLE D'ALIGNÉ	
<i>Représentants des Maires de la Sarthe</i>	<u>T</u>	Eric	LEFEVRE	Conseiller municipal d'YVRE-LE-POLIN	Membre du syndicat de l'Aune
<i>Représentants des Maires de la Sarthe</i>	Suppléant	Bernard	TAILLEBOIS	Maire-adjoint de LUCHE PRINGE	
<i>Représentants des Maires de la Sarthe</i>	<u>T</u>	Daniel	MACHETON	Maire de CHÂTEAU DU LOIR	
<i>Représentants des Maires de la Sarthe</i>	<u>T</u>	Gérard	DENIZET	Maire du LUDE	
<i>Représentants des Maires de la Sarthe</i>	Suppléant	Henri	METIVIER	Maire-adjoint du LUDE	
<i>Représentants des Maires de la Sarthe</i>	<u>T</u>	Galiène	COHU DE LASSENCE	Maire-adjointe de RUILLE-SUR-LOIR	
<i>Représentants des Maires du Maine et Loire</i>	<u>T</u>	André	LOGEAIS	Maire de DURTAL	
<i>Représentants des Maires du Maine et Loire</i>	Suppléant	Jean-Claude	CHUPIN	Maire de MONTREUIL SUR LOIR	
<i>Représentants des Maires du Loir et Cher</i>	<u>T</u>	Claude	BORDIER	Maire de NAVEIL	
<i>Représentants des Maires du Loir et Cher</i>	Suppléant	Patrick	CHEVALLIER	Maire-adjoint de NAVEIL	
<i>Représentants des Maires du Loir et Cher</i>	<u>T</u>	Elie	NORGUET	Maire de MESLAY	
<i>Représentants des Maires du Loir et Cher</i>	<u>T</u>	Dominique	DHUY	Maire de NOURRAY	
<i>Représentants des Maires du Loir et Cher</i>	Suppléant	François	COCHET	Maire de VILLEROMAIN	
<i>Représentants des Maires du Loir et Cher</i>	<u>T</u>	Michel	CUREAU	Maire de MONTOIRE SUR LOIR	
<i>Représentants des Maires du Loir et Cher</i>	<u>T</u>	Henri	DAUMAS	Maire	
<i>Représentants des Maires de l'Indre et Loire</i>	<u>T</u>	Catherine	COME	Maire de LOUESTAULT	

<i>Représentants des Maires d'Eure et Loir</i>	<u>T</u>	Alain	LEVACHER	Président du Syndicat Intercommunal de la Vallée du Loir	Maire de SAINT-MAUR-SUR-LE-LOIR
<i>Représentants des Maires d'Eure et Loir</i>	<u>T</u>	Robert	WEBER	Maire d'UNVERRE	
<i>Représentants des Maires d'Eure et Loir</i>	Suppléant	Dominique	DOUSSET	Maire de YEVRES	Conseiller Général du canton de BROU
<i>Représentants des Maires d'Eure et Loir</i>	<u>T</u>	Claude	TEROUINARD	Maire de CHATILLON EN DUNOIS	Conseiller Général du canton de Cloyes sur le Loir
<i>Représentants des Maires d'Eure et Loir</i>	Suppléant	Christian	AUMONT	Maire de MONTIGNY LE GANNELON	Vice-Président de la Communauté de Communes des Trois Rivières
<i>Représentants des Maires d'Eure et Loir</i>	<u>T</u>	Jean-François	MANCEAU	Conseiller Général du canton d'Illiers	Vice-Président de la Communauté de Communes du Pays de Combray
<i>Représentants des Maires d'Eure et Loir</i>	<u>T</u>	Philippe	GAUJARD	Maire de FONTENAY CONIE	
<i>Représentants des Maires d'Eure et Loir</i>	<u>T</u>	Monique	FOUQUET	Maire de CHATENAY	
<i>Représentants des Maires d'Eure et Loir</i>	<u>T</u>	Dominique	IMBAULT	Maire de VILLIERS ST ORIEN	
<i>Représentants des Maires d'Eure et Loir</i>	Suppléant	Yves	CHENU	Vice-Président de la Communauté de Communes de la Bauce d'Orgères	Maire de POURRY
<i>Représentants des Maires de l'Orne</i>	<u>T</u>	Claude	BARBIER	Maire de CETON	
<i>Représentants des Maires de l'Orne</i>	Suppléant	Pierre	CHEVREAU	Maire-adjoint de CETON	
<i>Représentants des établissements publics locaux</i>	<u>T</u>	Jean-Pierre	GERONDEAU	Président du Parc Régional du Perche	

Collège de l'état

REPRESENTANTS COLLEGE 3			Personne présente
<i>Préfecture d'Indre et Loire</i>	Préfecture	TOURS	
<i>Préfecture de la Région Centre</i>	Sous-Préfecture	ORLEANS	
	DDAF du Loiret	ORLEANS	Chef de la Mission Inter-Service de l'Eau du Loiret
<i>Direction régionale de l'Environnement des Pays de la Loire</i>	DIREN PDLL	NANTES	